



Agence d'Attractivité et de Développement

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

MAZARS

PARC D'ACTIVITE DE LAROISEAU - 12, RUE ANITA CONTI - BP 10025 - 56001 VANNES CEDEX
TEL : +33 (0) 2 97 40 70 05

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE – SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE
NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

Agence d'Attractivité et de Développement

Association Loi 1901

Siège Social : 3 rue Charles Sillard - 35600 REDON

SIRET : 834 562 605

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Agence d'Attractivité et de Développement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe aux comptes annuels :

- La note « Préambule » précise la durée des exercices présentés dans les états financiers : l'exercice clos le 31 décembre 2019 a une durée de 12 mois en comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2018 d'une durée de 13 mois et 14 jours.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment en ce qui concerne les subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration arrêté le 19 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider de l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant

**Agence d'Attractivité
et de Développement**

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 31 décembre
2019*

d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

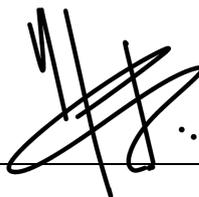
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vannes, le 23 juin 2020,

Le Commissaire aux comptes

MAZARS

Yvonnick Huet



BILAN ET RESULTAT

AGENCE D'ATTRACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	2 759	1 795	964	0,34	1 936	0,74
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	4 094	2 302	1 792	0,64	3 139	1,21
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	155		155	0,06	153	0,06
Prêts						
Autres immobilisations financières	6 417		6 417	2,28	6 417	2,47
TOTAL (I)	13 424	4 097	9 327	3,31	11 645	4,48
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	23 098		23 098	8,21	21 300	8,19
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					3 010	1,16
. Personnel	550		550	0,20	906	0,35
. Organismes sociaux	924		924	0,33	742	0,29
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	210 941		210 941	74,97	211 449	81,29
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	212		212	0,08		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	31 873		31 873	11,33	461	0,18
Charges constatées d'avance	4 436		4 436	1,58	10 609	4,08
TOTAL (II)	272 033		272 033	96,69	248 478	95,52
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	285 458	4 097	281 360	100,00	260 123	100,00

**AGENCE D'ATTRACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT
BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-29 884	-10,61		
Résultat de l'exercice	39 336	13,98	-29 884	-11,48
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	9 453	3,36	-29 884	-11,48
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	201 081	71,47	150 877	58,00
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 845	11,32	65 025	25,00
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	10 122	3,60	23 618	9,08
. Organismes sociaux	12 064	4,29	33 454	12,86
. Etat, impôts sur les bénéficiaires				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 588	0,92	3 924	1,51
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	10 458	3,72	10 458	4,02
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	3 750	1,33	2 651	1,02
TOTAL (IV)	271 908	96,64	290 006	111,49
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	281 360	100,00	260 123	100,00

**AGENCE D'ATTRACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT
COMpte DE RESULTAT**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMpte DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	15 638		15 638	100,00	16 242	100,00	-604	-3,71
Chiffres d'Affaires Nets	15 638		15 638	100,00	16 242	100,00	-604	-3,71
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			402 081	N/S	427 584	N/S	-25 503	-5,95
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			469	3,00	18 496	113,88	-18 027	-97,45
Autres produits			6 235	39,87	3 440	21,18	2 795	81,25
Total des produits d'exploitation (I)			424 423	N/S	465 762	N/S	-41 339	-8,87
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			159 970	N/S	150 940	929,32	9 030	5,98
Impôts, taxes et versements assimilés			2 451	15,67	5 961	36,70	-3 510	-58,87
Salaires et traitements			154 627	988,79	239 326	N/S	-84 699	-35,38
Charges sociales			60 143	384,60	95 963	590,83	-35 820	-37,32
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 319	14,83	1 778	10,95	541	30,43
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			2 411	15,42	802	4,94	1 609	200,62
Total des charges d'exploitation (II)			381 923	N/S	494 769	N/S	-112 846	-22,80
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			42 500	271,77	-29 006	-178,58	71 506	246,52
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			26	0,17	0	0,00	26	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			26	0,17	0	0,00	26	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			3 190	20,40	877	5,40	2 313	263,74
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			3 190	20,40	877	5,40	2 313	263,74
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-3 164	-20,22	-877	-5,39	-2 287	-260,77
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			39 336	251,54	-29 884	-183,98	69 220	231,63

AGENCE D'ATTRACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	424 449	N/S	465 762	N/S	-41 313	-8,86
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	385 112	N/S	495 646	N/S	-110 534	-22,29
RÉSULTAT NET	39 336	251,54	-29 884	-183,98	69 220	231,63
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier						

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Annexe association

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 13 mois et 14 jours.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 281 360,36 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 39 336,47 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/05/2020 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020 et les entités s'attendent à un éventuel impact sur leurs états financiers en 2020.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019 de l'entité, ainsi qu'à la date d'établissement de nos rapports, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

A la date d'arrêté des comptes, la valorisation d'un éventuel impact du COVID 19 sur l'activité apparaît impossible.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association n'a pas détecté d'immobilisations devant être comptabilisées par les composants.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite; le montant des engagements sont évalués et indiqués ci-après.

Pour estimer le montant de l'engagement passé et futur de votre entreprise et définir le plan de financement personnalisé, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres à votre entreprise que vous nous avez transmis :

Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires :

o 2% Constant pour la catégorie : Non Cadres

o 2% Constant pour la catégorie : Cadres

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 2 % (inflation comprise).

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

o 62 ans pour la catégorie : Non Cadres

o 62 ans pour la catégorie : Cadres

Le taux de rotation retenu est :

o 2 % constant pour la catégorie : Non Cadres

o 2 % constant pour la catégorie : Cadres

Le taux de charges sociales patronales est :

o 44.76 % pour la catégorie : Non Cadres

o 47.13 % pour la catégorie : Cadres

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Paramètres techniques :

o L'année des calculs retenue est 2019.

o La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV 88/90.

o La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.

o Les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés.

o La tarification est établie soit sur la base de cotisations lissées (*), soit sur la base de versement(s) unique(s) assorti(s) de cotisations lissées dans le temps.

o Les cotisations sont supposées être payées annuellement d'avance, les départs étant prévus en début d'année.

o Le fonds collectif est utilisé pour le remboursement des seules indemnités de fin de carrière, les cotisations sont donc exonérées de la taxe sur les conventions d'assurances.

Indemnités de fin de carrière à verser (IFC + Ch.soc.) : 91 694 euros

Valeur probable des indemnités à verser : 51 209 euros

Valeur actuelle probable des indemnités à verser : 31 534 euros

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 759			2 759
Immobilisations corporelles	4 094			4 094
Immobilisations financières	6 570	2		6 571
TOTAL	13 423	2		13 424

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	822	973		1 795
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	955	1 347		2 302
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	955	1 347		2 302
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 778	2 319		4 097

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.dts similaire	2 759	1 795	964	3 ans
Mat.bureau & informa	4 094	2 302	1 792	de 1 à 3 ans
TOTAL	6 853	4 097	2 756	

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	6 417		6 417
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	23 098	23 098	
Autres créances	212 626	212 626	
Charges constatées d'avance	4 436	4 436	
TOTAL	246 577	240 161	6 417

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	212
TOTAL	212

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	201 081	201 081		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	31 845	31 845		
Dettes fiscales et sociales	24 774	24 774		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	10 458	10 458		
Produits constatés d'avance	3 750	3 750		
TOTAL	271 908	271 908		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	1 081
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	9 164
Dettes fiscales et sociales	16 964
Autres dettes	
TOTAL	27 209

Notes sur les subventions

Financiers	Période	Montant octroyé	Affectation 2019
Contrat de pays cofinancement MT	2018/2020	48 877,00	8 630,08
Compensation Leader Obs habitat SIG	2018/2019	25 025,00	14 482,85
CPER étude action	2018/2019	7 425,00	6 363,50
Total Région		81 327,00	29 476,43
FSE mutation économique	2019	37 970,64	27 056,77
FSE Envie d'entreprendre	2018/2019	43 802,85	15 616,77
LEADER marketing territorial	2018/2020	70 000,00	19 613,50
FEDER AWE	2018/2021	140 504,70	33 737,99
Total Europe		292 278,19	96 025,03
Convention Redon Agglomération	2019	230 000,00	230 000,00
Total ECPI		230 000,00	230 000,00
EDEC BOP	2019	28 269,21	25 866,92
CPER étude action	2018/2019	7 425,00	3 712,50
Total Etat		35 694,21	29 579,42
Fondation Crédit Agricole	2019	7 000,00	7 000,00
FFB Soutien Agence	2019	10 000,00	10 000,00
Total autre subventions		17 000,00	17 000,00
TOTAL GENERAL		656 299,40	402 080,88

Annexe association (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Le billet à ordre consenti par le Crédit Agricole d'un montant de 200.000 € est garanti au prêteur dans le cadre des dispositions des articles L 313.23 à L313.24 du Code Monétaire et financier (cession de créances –Loi Dailly) sur la totalité de la subvention à percevoir dans le cadre de la convention avec REDON Agglomération sur l'année en cours et suivantes.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3.130 E.